

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le Mardi 13 décembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL retard arrivée à 20h08 au point n°1, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS (retard arrivée à 20h21 au point n°2), Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Sandrine BUDIN), Alexandra DURY (pouvoir à Estelle KELLER), Estelle GHORIS (pouvoir à Sébastien GACON), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL).

Date de convocation : 7 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Aurélie MARMONIER

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°101-2022 : subvention d'équilibre 2022 au budget annexe animation

La ville de Morestel a inscrit au budget principal 2022 un crédit de 88 000 € à l'article budgétaire 6521 « déficit des budgets annexes à caractère administratif » destiné à couvrir le déficit du budget « Animation ».

Après examen des comptes pour l'exercice 2022, il ressort que le déficit est estimé à 93 000 €.

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- FIXE le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Animation » pour l'année 2022 à la somme de 93 000 €.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, article 6521.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 13 décembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221213-DEL-101-2022-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022